

**COMMUNE
DE
GUEMENE-PENFAO**

DECISION du Maire

N° 22-49

Le Maire de la Commune de Guémené-Penfao,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22, L.2334-42 et R.2334-39 et, par renvoi, articles R.2334-22 à R.2334-31, en leur version en vigueur ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020-045 en date du 4 juin 2020 relative aux délégations accordées au Maire pour la durée de son mandat, la chargeant entre autres de « demander l'attribution de toute subvention dès lors que les conditions d'éligibilité sont remplies » ;

VU la circulaire du Préfet de Loire-Atlantique du 9 décembre 2022 précisant les modalités de dépôt des demandes et les conditions d'attribution des subventions pour l'appel à projets 2023 commun à la DETR et la DSIL ;

VU le projet de restructuration de la zone vestiaires / sanitaires / rangements en intérieur de la salle multisports de Bellevue 1, pour y rénover les vestiaires et sanitaires, et y créer une zone de convivialité dédiée aux associations sportives ;

VU le coût prévisionnel des travaux, évalué à 247 500 € HT, hors aléas et frais annexes divers, et le montant approuvé des honoraires de maîtrise d'œuvre (20 000 € HT avant ajustement à l'enveloppe travaux) ;

DÉCIDE

Article 1 – Une demande de participation est formulée auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local 2023, pour le dossier suivant : « Rénovation des vestiaires-sanitaires et Création d'un Club House – Salle multisports Bellevue 1 », dont le coût prévisionnel est estimé à 267 500 € HT (travaux + honoraires de maîtrise d'œuvre), hors marge d'aléas et hors frais annexes divers (missions de contrôle technique et de coordination SPS...).

Article 2 – Le plan de financement sera soumis à délibération du conseil municipal en sa prochaine séance, l'Etat étant sollicité au titre de la DSIL 2023 pour une participation de 90 000 €.

Article 3 – La Direction Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Guémené-Penfao,

le 19 décembre 2023

Le Maire,

Isabelle BARATHON-BAZELLE

